



**Municipalité
de Donneloye**

Tél. 024/433.19.50
FAX 024/433.19.51
E-mail info@donneloye.ch

Donneloye, le 26 novembre 2014

Au Conseil Général
de et à
1407 Donneloye

Préavis No. 05/2014

Budget 2015

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Dans sa séance du 25 novembre 2014, la Municipalité a adopté le budget pour l'année 2015. Grâce à la reprise d'un montant dans le fonds de réserve pour le bouclage de la péréquation, nous vous présentons un budget équilibré avec des revenus et des dépenses s'élevant à CHF 2'636'250.--.

Conformément aux dispositions légales, ce projet de budget a été transmis à la Commission des finances et gestion pour étude et rapport.

Afin de faciliter le travail de la Commission et la compréhension du budget, nous apportons ci-après les commentaires suivants :

ADMINISTRATION GENERALE

Conseil Général (101.300)

Montant légèrement à la baisse, selon chiffre des comptes 2013

Achat mobilier-machines-matériel (110.311)

Un montant de CHF 5'000.-- est mis en compte pour le remplacement des chaises de la Municipalité.

Emoluments (110.431) et Remboursement de tiers (110.436)

Suite à la mise en vigueur des règlements sur les émoluments de la police des constructions et du contrôle des habitants, les montants sont augmentés selon les comptes provisoires 2014. Les frais d'annonces des enquêtes sont refacturés (remboursement de tiers).

Les autres comptes du poste Administration ont été légèrement modifiés en fonction des comptes 2013 et des comptes provisoires 2014.

Ecoles de Musique

Selon les chiffres transmis par l'ASFICO : CHF 7.50 par habitant, soit une augmentation de CHF 1.-- par rapport au budget 2014.

Part. Charges cantonales, part.transports

Il s'agit de la participation de la commune aux frais des transports publics, bassin 1 ; le montant correspond au budget remis par le Service de la mobilité.

FINANCES**IMPOTS**Impôts sur revenu et fortune (210.400)

Estimation selon les directives de l'ACI sur la base des acomptes 2014 annoncés. Il a été tenu compte dans ce calcul des rétrocessions pour activités dirigeantes que nous reversons à Yvonand.

Taxe usage du sol (210.434)

Chiffre selon le montant versé par la Romande Energie en 2014. Selon décision du Conseil Général, attribué au fonds renouvellement-rénovation.

SERVICE FINANCIERIntérêts dettes à long terme (220.322)

A ce jour, le total des dettes s'élève à environ CHF 1'253'000.--, soit une baisse de près de CHF 41'000.-- (amortissements obligatoires).

Fonds de péréquation (220.352 et 220.452)

Selon les chiffres communiqués par l'Autorité de Surveillance des Finances Communales (AFISCO), se basant sur les revenus des impôts 2013. Un montant trop élevé ayant été mis en réserve à fin 2013, CHF 71'950.-- sont prélevés sur le fonds afin d'équilibrer le budget 2015.

DOMAINE ET BATIMENTS**TERRAINS**

Le trottoir et une partie de la parcelle de M. Jean-Michel Pochon sont actuellement propriété de l'Etat. M. Pochon va racheter sa part de la parcelle et la Municipalité désire reprendre le trottoir situé devant la propriété. Les frais pour le rachat sont budgetés dans le compte 310.318.

FORETS ET PATURAGESEntretien des forêts (320.314)

Réfection de la piste forestière des Billardes. De plus une partie du chemin s'est affaissée et sera remise en état par le Triage au printemps 2015.

Entretien des installations (320.315)

A la suite de la remise à ciel ouvert du ruisseau des Billardes, la Municipalité désire créer une place de pic-nic vers le site. Le Triage de Molondin a établi un devis de CHF 20'000.— pour la pose d'un couvert et d'une table.

Participation charges autres communes et associations (320.352)

Triage de Molondin pour les forêts de Donneloye, Gossens et Mézery :

Dépenses : CHF 35'780.-- / Recettes : CHF 12'413.-- Coût total : CHF 23'367.--

Triage du Sauteruz pour les forêts de Prahins (pot commun) :

part frais du garde : CHF 9'300.-- et part entretien : 150.-- x 44.5 hect. = CHF 6'675.--

Total : CHF 15'975.--.

BATIMENTS

L'introduction du gaz n'a pas été réalisée en 2014. Les montants mis au budget 2014 sont reportés pour 2015 pour la mise en attente du raccordement au gaz des bâtiments communaux. Le forfait proposé par Cosvegaz se monte à CHF 3'800.-- par introduction (CHF 2'000.-- pour le génie civil et CHF 1'800.-- pour l'appareillage). Un montant de CHF 4'000.-- a été mis au budget de chaque bâtiment dans le poste 315 (entretien des installations).

COLLEGE DE DONNELOYERevenus des immeubles (3511.427)

Le calcul du montant des loyers versés par l'ASIRE a été modifié et sont différemment ventilé dans les comptes, ce qui entraîne une augmentation du revenu de l'immeuble.

COLLEGE DE PRAHINSEntretien des bâtiments 3514.314

Le parquet de la salle communale a besoin d'être poncé et vitrifié. Coût environ CHF 2'500.--.

GRANDE SALLE + ABRIS PCEntretien des bâtiments (352.314)

Le plafond de la scène pose quelques soucis. Coût estimé pour la réparation : CHF 7'000.--.

AUBERGE COMMUNALE

Pour le budget 2015, nous n'avons pas tenu compte des éventuels travaux d'isolation et de réfection du bâtiment qui feront l'objet d'une demande de crédit dans le courant 2015.

BATIMENTS PRAHINSEntretien des bâtiments

Il est prévu de repeindre les façades et volets de la maison de Praz Jaquet 13.

TRAVAUX

ROUTES

Entretien des routes (430.314)

En plus des montants habituellement mis au budget, la réfection du Chemin des Ecoliers à Gossens est prévue. Coût estimé à CHF 15'000.--.

PARCS – PLACES DE SPORTS

Entretien parcs, places de sport et loisirs (441.314)

La rénovation de la place de jeux de Mézery s'avère plus coûteuse et n'a pas été réalisée en 2014. Un montant de CHF 24'000.-- est mis en compte pour 2015.

DECHETERIES

Participation de tiers (450.465)

Baisse des revenus calculés sur la base de la rétrocessions de la Strid : CHF 330.-- par tonne de déchets incinérables traités, ceci depuis le 3^{ème} trimestre 2014, soit une baisse de CHF 70.--/tonne par rapport aux montants reçus en 2013.

EGOUTS ET EPURATION

Entretien des collecteurs

Des travaux importants sur le collecteur du Marais à Mézery ont été devisés à CHF 25'000.--. Il y aura également lieu d'effectuer une réparation sur le collecteur des eaux claires aux Granges de Gossens.

STEP DE DONNELOYE-GOSSENS-PRAHINS

Honoraires et prest.de services

Montants selon les chiffres comptes provisoires 2014

Entretien des installations Step Prahins (4614.315)

Le moteur d'une pompe n'a pas été remplacé en 2014, mais un montant de CHF 2'000.-- est toujours mis en réserve en cas de panne.

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

Enseignement primaire et secondaire (510.352)

Selon le budget de l'ASIRE : CHF 590.-- par habitant (augmentation de CHF 90.-- par habitant)

POLICE

POLICE « REFORME POLICIERE »

Selon le montant transmis avec les chiffres de la péréquation.

DEFENSE CONTRE L'INCENDIE

Part de la commune aux frais du SDIS Régional : CHF 39.24 par habitant. Il est budgété un montant de CHF 1'000.-- pour des participations des pompiers aux manifestations locales (1^{er} août, etc...)

PROTECTION CIVILE

Part de la commune selon chiffres fournis par ORPCI : CHF 16.98 par habitant.

SECURITE SOCIALE**SERVICE SOCIAL**

Part charges ARAS + FAJE + ACAS (710.352)

Selon budget ARAS Yverdon :

Assurances sociales : CHF 16.--/hab = environ CHF 12'000.--

AFPT Zone Bleue : CHF 2.50/hab = CHF 2'000.--

Accueil de jour (Mamans de jour) : CHF 10.03/hab = CHF 8'000.--

EFAJE Echallens : CHF 4.80/hab = CHF 3'600.--

FAJE : CHF 5.--/hab = CHF 3'700.--

Réserve pour garderie : CHF 5'700.-- (estimation)

PREVOYANCE SOCIALE

Part au canton (720.351)

Montant de la facture sociale prévisionnelle 2015.

SANTE PUBLIQUE

Participations charges cantonales (AVASAD) (730.351)

Coût CHF 84.50 par habitant (soins à domicile), selon le protocole établi entre le canton et les communes en 2013, une partie des frais sont repris en charge par le Canton.

SERVICES INDUSTRIELS

Vente d'eau de source 810.423

Selon les chiffres de la vente d'eau en 2014 (estimation pour le 4^{ème} trimestre).

Vente d'eau 810.435

Aucune modification du prix de vente de l'eau n'est envisagée pour 2015.

Nous vous rappelons que la Syndique et la Boursière se tiennent à l'entière disposition de la Commission pour lui fournir tous les renseignements désirés.

En conclusion, la Municipalité vous propose de prendre la décision suivante :

Le Conseil général de Donneloye

- Vu le projet de budget et le préavis No 05/2014 présentés par la Municipalité
- Entendu le rapport de la Commission des Finances et Gestion
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'accepter le budget de la bourse communale arrêté comme suit pour l'année 2015

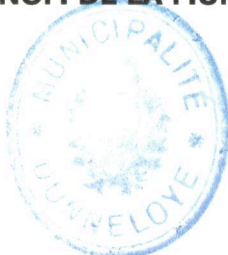
| | |
|----------------|-------------------------|
| Charges | CHF 2'636'250.00 |
| Revenus | CHF 2'636'250.00 |
| | |

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

la Syndique

L. Courvoisier



la Boursière

F. Gavillet

Annexe : budget 2015